

Tâche annuelle 1 280 heures par année ou 32 heures par semaine			
Tâche éducative 828 heures par année			
Cours et leçons	738 heures par année ou 41 heures par cycle	Autres tâches éducatives	90 heures par année ou 5 heures par cycle
		<ul style="list-style-type: none"> · Récupération · Surveillances (autres que les surveillances de l'accueil et des déplacements) · Activités étudiantes¹ · Encadrement 	
Autres tâches professionnelles 452 heures par année			
1. Surveillance de l'accueil et des déplacements	72 heures par année ou 4 heures par cycle	Entente SEBF-CSSBF pour les situations particulières	_____
2. Rencontres en équipes ou participation aux comités incluant l'AGEE	36 heures ² par année ou 2 heures par cycle	Projet éducatif Comité EHDA Insertion professionnelle Etc.	_____ _____ _____
3. Prise en charge de responsabilités	18 heures par année ou 1 heure par cycle	Présidence et secrétaire d'AGEE Déplacement itinérant (en priorité) Insertion professionnelle Etc.	_____ _____ _____
4. Reconnaissance globale	18 heures par année ou 1 heure par cycle	Plan d'intervention (2 à 3) Appels et rencontres de parents Inventaires et commandes Toute autre activité ponctuelle Etc.	_____ _____ _____ _____
5. Journées pédagogiques	108 h par année soit 5h24 par jour		
6. Travail déterminé par l'enseignante ou l'enseignant	200 heures par année dont 80 heures au lieu déterminé par l'enseignante ou l'enseignant Ce temps inclut les 10 rencontres collectives et les 3 réunions pour rencontrer les parents		

¹ E.N. 8-2.02 Les activités étudiantes signifient la participation aux réunions et comités en lien avec celles-ci.

² E.L. 8-5.05 F) 2- Ce temps peut être revu à la hausse ou à la baisse après concertation avec l'AGEE.